



Carte d'identité biométrique : première demande Pour un mineur

Important

Les demandes de passeports/cartes nationales d'identité (CNI) se font uniquement sur rendez-vous. Nous contacter au 04 50 40 71 21 ou prendre rendez-vous en ligne sur www.ferney-voltaire.fr

Tout dossier incomplet ne pourra être déposé et un nouveau rendez-vous sera fixé. Il en est de même pour tout retard.

La présence du mineur âgé de 12 ans et plus est OBLIGATOIRE pour le DÉPÔT ET LE RETRAIT. En dessous de 12 ans, présence OBLIGATOIRE au DÉPÔT et FACULTATIVE AU RETRAIT.

Liste des pièces à joindre au dossier

Dans tous les cas :

- 1 photo d'identité couleur (norme ISO/IEC 19794-5 :2005), **de moins de 6 mois**, non découpée et faite en France.
- Cerfa N° 12101*02 à remplir en ligne et à imprimer une fois rempli, ou pré-demande en ligne à imprimer, ou relever le numéro de la pré-demande : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- Passeport biométrique, électronique ou périmé de moins de 5 ans **en original et photocopie**.

En complément pour une première demande, si vous n'avez pas de document périmé depuis moins de 5 ans ou aucun document sécurisé :

- Une copie intégrale d'acte de naissance avec filiation en original de moins de 3 mois (à demander par vos soins à la mairie du lieu de naissance en France, ou si né à l'étranger sur internet : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/>).
- Justificatif de domicile récent (EDF, France Télécom, loyer, impôts, portable....) **en original et photocopie**.
- Nom d'usage : autorisation écrite de l'autre parent + copie pièce d'identité.

En cas de divorce :

- Pour l'enfant mineur : Jugement de divorce + carte d'identité du parent ayant la garde.
- En cas de garde alternée : justificatif de domicile des deux parents et leur pièce d'identité.